Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96Q-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Était Absente Excusée : Mme Stéphanie VILGICQUEL.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Questions diverses -*Délibération N°12/2026/96*

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

⇨ Date du prochain conseil Municipal : Il est fixé au mercredi 30 septembre 2026 à 19h30. L'assemblée en prend acte.

⇨ Urbanisme : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) Parcelle A1031 pour une superficie de 1550 M² « Rue de La Touche Mulon » : Mme la Maire fait savoir qu'un DIA a été reçue en mairie le 10 juin 2026 pour laquelle une renonciation à l'exercice du droit de préemption a été donnée le 23 juin 2026. L'assemblée en prend acte.

⇨ URBANISME (Projet de lotissements) : Présentation des dossiers par M. Christophe HELBERT, Adjoint en charge de l'urbanisme. L'assemblée prend acte de cette présentation.

⇨ Flume enchantée Gevézé 11/12/13 septembre 2026– Il est proposé une navette gratuite pour les habitants et payante pour la collectivité (500 €) pour se rendre au festival : Ce point est reporté précisant que la population sera consultée via la note mensuelle d'infos.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_12_2026_96Q-DE

⇨SDE 35 Rapport 2025 Eclairage public St Gondran reçu en mairie le 02 juillet 2026 : Mme la Maire rappelle la diffusion de ce dit rapport à l'ensemble des élus du conseil municipal le 03 juillet 2026. L'assemblée en prend note.

⇨ Référents aux commissions communautaires (CCVIA) : Sont désignés :

- Agriculture/alimentation : M. Alain BEAUMANOIR
- Environnement (Gemapi, Breizh Bocage, Biodiversité) : Mrs Patrice NOBLET et Anthony GUIHÉNEUF
- Economie (Développement économique, emploi, commerce, ESS) : M. Pierre POUSSIN
- Culture (dont lecture publique) : Mme Stéphanie VILGICQUEL
- Assainissement (ANC et AC) : M. Christophe HELBERT
- Petite enfance (Petite enfance, Jeunesse, CTG) : Mmes Charlotte STROEYMEYT et Stéphanie VILGICQUEL
- Mobilités : Mrs Pierre POUSSIN et Patrice NOBLET
- Transitions (PCAET, Energie, Santé) : M. Anthony GUIHÉNEUF et Mme Miléna MARTIN
- Habitat : M. Bruno PELLOIS et Mme Elisabeth JAGOT
- Solidarités : Mme Camille LE BOULCH
- Urbanisme : M. Christophe HELBERT
- Tourisme : Sport : M. Jean François CHÉNEDÉ et Mme Camille LE BOULCH
- Communication : Mme Olyana THÉ

⇨ Référent « Sécurité » à la demande des services préfectoraux : Est désigné M Christophe HELBERT.

⇨ Mise en place de 3 onduleurs au secrétariat de mairie : Un onduleur a été mis en place sur chacun des deux postes informatiques et un au niveau du serveur par la société SIPAC de La Mézière pour un coût de 614.99 € TTC. L'assemblée en prend acte.

⇨ Renouvellement CCID 2026 à la CCVIA : Les services de la CCVIA ont demandé de désigner deux commissaires (un titulaire et un suppléant) ayant vocation à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : La fonction de Titulaire sera proposée à M Yannick LARRIVIERE GILLET. Mme Véronique LEROY, Adjointe en charge de la fiscalité, est en charge de trouver un.e suppléant.e.

⇨ Carte identité Elus « Maire et Adjoint » : Pour rappel suivant mail du 16 juin 2026, il est demandé aux Maire et Adjoints de fournir une photo de type photo d'identité sur fond blanc et uni de format JPG ou JPEG et de taille maxi de 2 Mo. Sans cette pièce, la carte ne pourra pas être demandée.

⇨ Marchand ambulant : Par courrier du 06 juillet 2026, Mme Taraud « Chez le Belette » a fait savoir qu'elle cessait définitivement son activité de food truck de galettes été de crêpes. L'assemblée en prend note.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h33.

Au registre des délibérations, suivent les signatures.

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.-&-V.)